

Réfugiés somaliens au Centre d'évacuation et de transit situé en Roumanie. Cette structure accueille à titre temporaire des réfugiés qui ont besoin d'être évacués sur-le-champ.

Bulgarie
Chypre
Estonie
Hongrie
Lettonie
Lituanie
Pologne
République tchèque
République slovaque
Roumanie
Slovénie
Turquie



Europe centrale

| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR a travaillé avec les autorités nationales en vue d'identifier les lacunes dans les procédures nationales en matière d'asile et mettre en œuvre des mesures pour y remédier.
- Des accords de surveillance tripartites ont permis à l'Organisation et à ses partenaires de travailler avec des gardes frontières afin de garantir l'accès des demandeurs d'asile aux procédures appropriées, permettant dans certains cas de prévenir le refoulement.
- Le centre de transit d'urgence de Roumanie, géré par le HCR en collaboration avec les autorités nationales et l'OIM, ainsi qu'un service similaire mais plus petit en République slovaque, ont facilité la réinstallation de réfugiés.
- L'Organisation a développé des outils en vue de l'évaluation et du suivi de l'intégration des réfugiés et des conditions d'accueil.
- L'aptitude des autorités nationales à aider les victimes de violences sexuelles et sexistes a été améliorée grâce à des procédures standard développées avec les conseils du HCR.
- L'Organisation a continué à procéder à la détermination du statut de réfugié (DSR) en Turquie, où, en raison des possibilités limitées de solutions durables au niveau local, l'accent a été mis sur la réinstallation. Quelque 6 000 réfugiés ont été réinstallés à partir de la Turquie en 2009.



Environnement opérationnel

Le taux de chômage résultant du marasme économique mondial a rendu difficile l'intégration des réfugiés. Le HCR a été confronté à de nombreux défis de protection, mais les bonnes relations de collaboration avec les autorités responsables de l'asile, ainsi que des partenariats stratégiques avec la société civile, ont permis à l'Organisation de relever ces défis.

Un suivi systématique et des évaluations participatives dans tous les pays ont révélé différentes lacunes et des risques en matière de protection. Certains de ces problèmes sont survenus en raison de régimes de gestion des frontières stricts, conçus principalement pour protéger les espaces de l'Union européenne (UE) et de Schengen de migrations irrégulières, alors que d'autres résultaient de lois et de pratiques relatives à l'asile restrictives. Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Europe centrale et dans les pays baltes n'ont pas toujours été conformes aux normes de l'Union européenne. Les possibilités d'intégration des réfugiés ont été restreintes en raison de l'absence de politiques et de structures cohérentes, de fonds gouvernementaux, ainsi que du manque d'ouverture de l'opinion publique envers les migrants en général. De nombreux États de la région n'avaient pas adhéré aux conventions pertinentes relatives à l'apatridie.

En 2009, le HCR a reçu quelque 8 000 demandes d'asile en Turquie, ce qui représente une diminution de 40 pour cent par rapport à 2008. À Chypre, le nombre de demandes d'asile a chuté de 18 pour cent, passant de 3 900 en 2008 à 3 200 en 2009. Les États baltes ont reçu des demandes d'asile de seulement 300 personnes au cours de l'année.

Dans les autres pays d'Europe centrale (Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie), le nombre de demandes d'asile a augmenté de quelque 27 pour cent par rapport à l'année précédente, le nombre de

demandes se chiffrant à 19 200 au total. Alors que le nombre d'individus reconnus comme réfugiés a baissé en comparaison à l'année précédente, le nombre de personnes recevant des formes de protection complémentaire a légèrement augmenté. Dans l'ensemble, plus de 3 800 personnes ont reçu une protection internationale dans ces pays.

Réalisations et impact

Améliorer l'accès au territoire

Le HCR a amélioré sa coopération avec les autorités chargées de l'immigration et des frontières en Europe centrale, ainsi qu'avec des partenaires d'exécution responsables de la surveillance des frontières terrestres et des aéroports, contribuant ainsi à une approche de la gestion des frontières tenant compte des impératifs de protection. L'Organisation a également assuré une formation sur l'identification des demandeurs d'asile et les dispositions d'assistance à leur égard. Des accords de surveillance aux frontières ont été mis en application en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne et en Slovénie, et un accord similaire a été recherché avec la Lituanie.

Assurer des conditions d'accueil dignes

Étant donné les répercussions de la crise économique sur leurs budgets, les États baltes n'ont pas pris de mesures pour améliorer les normes d'accueil. Néanmoins, le HCR a travaillé de près avec les gouvernements et d'autres partenaires pour répondre aux questions pratiques touchant les demandeurs d'asile dans les centres d'accueil ou de détention. Un outil a été développé pour assurer le suivi des conditions d'accueil dans tous les États membres de l'Union européenne, et sera amélioré et testé en 2010.

Assurer des procédures d'asile justes et efficaces

Le projet pour la mise en place d'un mécanisme d'évaluation, d'assurance et de qualité des systèmes d'asile a permis à l'Organisation d'évaluer plus efficacement les capacités et les insuffisances des régimes nationaux d'asile en Europe centrale. Les interventions du HCR ont conduit à de meilleures pratiques qui ont eu une incidence sur la qualité des systèmes d'asile dans leur ensemble. Les pays ayant participé au projet ont pris des mesures pour mettre sur pied des unités d'audit de qualité afin de suivre les décisions relatives à l'asile de manière systématique. Trois pays de cette sous-région (la Bulgarie, la République tchèque, la Slovénie) ont également participé au projet de recherche du HCR relatif à la directive « Procédures d'asile ».

La promotion de l'intégration et de la réinstallation en Europe centrale

La HCR a publié un document intitulé *Note et ordre du jour pour l'intégration des réfugiés en Europe centrale*, qui a été traduit en sept langues et largement distribué. L'Organisation a également initié l'élaboration d'un outil pour évaluer l'intégration des réfugiés, qui sera piloté en 2010. Les difficultés d'intégration locale dans la région déclenchent souvent des mouvements irréguliers de demandeurs d'asile et d'autres personnes en quête de meilleures conditions.

Plusieurs pays de cette sous-région ont commencé des programmes de réinstallation à petite échelle. Le centre de transit d'urgence en Roumanie, officiellement inauguré en 2009, a accueilli plus de 400 réfugiés en route pour une réinstallation dans des pays tiers. Une seconde installation improvisée en République slovaque a permis au HCR d'augmenter ses capacités en vue d'évacuer des réfugiés ayant besoin d'être réinstallés.

| Contraintes |

Le marasme économique mondial a eu un impact négatif sur la capacité des États de la sous-région à protéger les réfugiés, en particulier les efforts gouvernementaux visant à aider l'intégration locale. Le manque d'ouverture de l'opinion publique à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile est demeuré un sujet de préoccupation dans l'ensemble de la région.

| Opérations |

L'opération du HCR en **Turquie** fait l'objet d'un chapitre distinct.

Dans les **États baltes**, où le HCR n'est présent qu'en Lituanie, l'Organisation a mis l'accent sur la garantie d'accès au territoire, la prévention du refoulement et l'amélioration des conditions d'accueil et des procédures d'asile. Les autorités responsables de l'asile ont été formées sur l'identification des demandeurs d'asile ayant des besoins particuliers et l'application de procédures d'asile tenant compte des impératifs de genre, contribuant ainsi à améliorer leurs connaissances du droit international et des meilleures pratiques. Le guide intitulé *Nationalité et apatridie : un guide pour les parlementaires* a été traduit en estonien afin de soutenir les initiatives du pays dans ce domaine.

En **Bulgarie**, un pays s'appropriant à rejoindre l'espace Schengen, la surveillance aux frontières est demeurée une priorité pour le HCR. La police frontalière, le HCR et le Comité d'Helsinki en Bulgarie (BHC) ont signé un Protocole d'entente portant sur la surveillance aux frontières. L'objectif

était de prévenir le refoulement et de faire en sorte que les nouvelles demandes d'asile puissent être enregistrées et transmises aux autorités compétentes. Le Comité d'Helsinki en Bulgarie a effectué plus de 240 visites de surveillance et vérifié plus de 700 cas de migrants clandestins en détention aux frontières.

À **Chypre**, le HCR a utilisé les résultats d'enquêtes informelles concernant des personnes recevant une protection pour encourager de meilleures politiques et pratiques d'intégration, ainsi qu'à un accès à la naturalisation des individus répondant aux critères. Un certain nombre d'interventions à petite échelle a permis de créer des emplois à l'intention des bénéficiaires ou des occasions de participer à des cours de langues. Le HCR est intervenu afin d'assurer que les demandes d'asile de personnes en détention soit traitées rapidement, et aucun cas de détention prolongée de demandeurs d'asile n'a été signalé.

La participation de la **Bulgarie**, de la **République tchèque** et de la **Slovénie** au projet de directive « Procédures d'asile » a permis l'examen systématique des dossiers d'asile individuels et des décisions de première instance afin d'évaluer la législation et les pratiques nationales par rapport aux normes de la directive « Procédures d'asile ». Des domaines spécifiques ont été identifiés en vue d'une amélioration, tels que le besoin d'assurer une formation spécialisée aux travailleurs sociaux nouvellement recrutés et le développement de directives sur la manière de conduire des entretiens avec des personnes ayant des besoins particuliers.

En **Hongrie**, le HCR a effectué des interventions stratégiques et plaidé pour le lancement d'un programme national de réinstallation. Un groupe de travail sur la réinstallation, comprenant les autorités compétentes et le HCR, a été mis sur pied et a visité le centre de transit d'urgence en Roumanie.

En **Pologne**, le HCR a réussi à faire pression pour amender la Loi sur le système éducatif, ce qui a permis un meilleur accès des enfants réfugiés ou demandeurs d'asile aux écoles. Le plaidoyer du HCR a contribué à prévenir des changements dans les règlements relatifs à l'assistance aux demandeurs d'asile qui auraient aggravé les conditions d'accueil. Les parties concernées (y compris la police et les employés préposés à l'accueil) ont été formées en vue de mettre en application les procédures appropriées en réponse aux violences sexuelles et sexistes.

En **Roumanie**, le HCR a fait des progrès dans sa recherche de solutions durables, y compris l'intégration locale et la réinstallation. A titre d'exemple, la Roumanie a décidé de réinstaller 40 réfugiés du Myanmar provenant de Malaisie en 2009. Plus de 400 personnes ont été réinstallées après avoir transité par le centre de transit d'urgence à Timisoara.

Le HCR a encouragé la **République slovaque** à prendre des mesures en vue d'établir une politique d'intégration. Le HCR est membre *ad hoc* d'un comité directeur gouvernemental nouvellement créé pour les migrations et l'intégration. Le Gouvernement a signé un accord avec le HCR et l'OIM sur l'évacuation et le transfert temporaire de près de 100 réfugiés palestiniens du camp d'Al Waleed en Iraq. Bien que le retrait du Gouvernement d'un accord portant sur la surveillance aux frontières ait été préjudiciable aux négociations en vue d'un nouvel accord sont actuellement en cours.

En **Slovénie**, les demandeurs d'asile ont bénéficié de services sociaux et juridiques systématiques grâce à des partenaires du HCR et du suivi des conditions d'accueil grâce à des visites régulières dans les centres d'accueil. Des services Internet et un jardin d'enfants ont été mis à disposition dans le centre d'accueil.

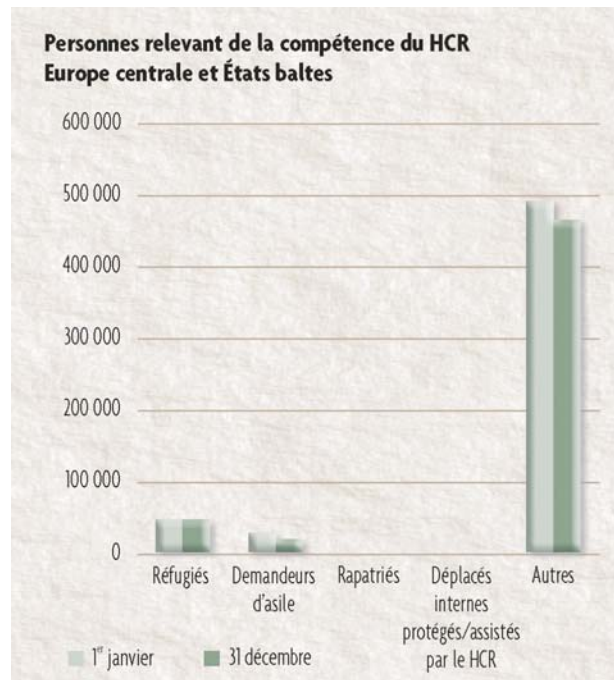
Le groupe de travail sur les violences sexuelles et sexistes, dont le HCR fait partie, s'est réuni régulièrement et a résolu quatre cas en 2009.

Informations financières

Le budget pour cette sous-région est demeuré relativement stable en 2009 comparé à 2008 ; il convient d'indiquer que les coûts d'opération du centre de transit d'urgence en Roumanie sont reflétés dans le budget de la Division de la protection internationale.

Le budget 2009 comprend toujours un petit montant pour compléter l'assistance matérielle aux réfugiés et demandeurs d'asile en Bulgarie et en Roumanie.

Il était évident que des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires en 2009 pour permettre au HCR de remplir ses fonctions dans le cadre de son mandat en Turquie.



Budget et dépenses pour l'Europe centrale et États baltes (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Bulgarie	826 891	0	826 891	797 122	0	797 122
Chypre	922 162	0	922 162	824 541	0	824 541
Hongrie	3 280 455	0	3 280 455	3 142 087	0	3 142 087
Pologne	712 761	0	712 761	564 926	0	564 926
République tchèque	445 914	0	445 914	370 292	0	370 292
Roumanie	1 171 272	0	1 171 272	988 980	0	988 980
République slovaque	791 678	99 000	890 678	569 273	2 951	572 223
Slovénie	170 000	0	170 000	63 894	0	63 894
Turquie	6 449 699	1 695 650	8 145 349	5 774 096	1 449 963	7 224 059
Activités régionales ¹	100 000	0	100 000	56 784	0	56 784
Total	14 870 832	1 794 650	16 665 482	13 151 995	1 452 914	14 604 909

¹ Inclut la promotion du droit des réfugiés.

Note: N'inclut pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

Contributions volontaires pour l'Europe centrale et États baltes (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Sous-région de l'Europe centrale et États baltes	États-Unis d'Amérique	3 400 000		3 400 000
	Suède	260 078		260 078
Sous-total - Europe centrale et États baltes		3 660 078		3 660 078
Chypre	Chypre	14 447		14 447
	Donateurs privés - Chypre	10 513		10 513
	Donateurs privés - Italie	27 579		27 579
Sous-total - Chypre		52 539		52 539
Hongrie	Commission européenne	388 783		388 783
Sous-total - Hongrie		388 783		388 783
République slovaque	États-Unis d'Amérique	304 919		304 919
Sous-total - République slovaque		304 919		304 919
Roumanie	États-Unis d'Amérique	191 524		191 524
Sous-total - Roumanie		191 524		191 524
Turquie	Commission européenne		539 557	539 557
	Donateurs privés en Turquie	7 402		7 402
	Royaume-Uni	45 662		45 662
	USA for UNHCR	60 450		60 450
Sous-total - Turquie		113 514	539 557	653 071
Total		4 711 357	539 557	5 250 914

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».